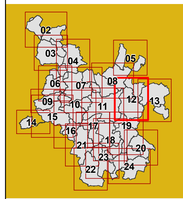
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

E - ANNEXES

E-1 Servitudes d'Utilité Publique



E-1-3 Radioélectriques et aéronautiques

Plan E-1-3.12

Cesson-Sévigné / Thorigné-Fouillard

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Mise à jour n°6 par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023

Echelle : 1 / 10 000
Avril 2023

METROPOLE Rennes

Eléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Servitudes radioélectriques

- Station radioélectrique

Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques (PT1)

- Zone de garde
- Zone de protection

Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT2)

- Zone primaire de dégagement
- Zone secondaire de dégagement
- Zone spéciale de dégagement

Servitudes aéronautiques

- 129 / 119 — **Servitude aéronautique de balisage (aérodromes civils et militaires) (T4) et de dégagement de l'aéroport contre les obstacles (T5)**
- T7 — **Servitude aéronautique établie à l'extérieur des zones de dégagement (T7)** (non cartographiée sur le plan. Elle s'applique sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole en dehors des secteurs concernés par les servitudes T4, T5)

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU), avril 2023 ; ©DGFiP (cadastre), 2022
©Rennes Métropole (SIG), RMTR, Référentiel bâtiment, PVCI, 2022
©DGAC, fév. 2022

Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU), avr. 2023

Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 250 500 m.